

Le Conseil émet le vœu que la restriction apportée à la réalisation des emprunts communaux soit levée, tout au moins en ce qui concerne les projets en cours au moment de l'application du décret.

Il rappelle que la rue ~~A~~ Briand doit desservir un groupe d'immeubles de 160 logements et qu'actuellement l'approche des services de sécurité est difficile en raison de l'état de la rue Aristide Briand.

M. Pernelle suggère d'étudier un avenant au contrat de distribution d'eau dans la Commune, aux termes duquel les propriétaires des rues nouvellement canalisées aux frais des riverains, qui ne prendraient pas l'eau au moment des travaux, seraient tenus de rembourser la canalisation, quelle que soit la date de branchement et le coût de ce branchement et le coût du branchement ne subirait pas de diminution même plusieurs années après la pose de la conduite d'eau.

La Sté Lyonnaise sera pressentie à ce sujet.

M. le Maire expose que sur sa demande, une réunion a eu lieu au Ministère de l'Education nationale avec les représentants de la Municipalité, des enseignements supérieur, secondaire et primaire pour étudier le plan d'équipement sportif de la Commune et le moyen d'obtenir les subventions correspondantes. Il a été demandé entre autre à la Faculté des Sciences si elle pourrait aider la Commune dans la construction du Bassin de Natation, qui au lieu de ne fonctionner que l'été comme initialement prévu, resterait ouvert toute l'année et serait ainsi couvert et chauffé l'hiver et découvert pendant la belle saison.

La Faculté des Sciences, par l'intermédiaire de son représentant M. Richard propose de prendre entièrement à sa charge la construction de la piscine et la totalité des frais d'exploitation et permettrait à la Commune de l'utiliser plusieurs jours par semaine et tous les autres jours pour les enfants des Ecoles.

Elle demanderait en contrepartie que la Commune offre le terrain à titre de participation.

La Commune doit recevoir une subvention de UN million pour les vestiaires du stade et les douches. La maison du gardien dont la demande de permis de construire avait été ajournée depuis plusieurs mois par la Direction des Sports du Département de Seine et Oise, sera construite avec un prêt du sous-comptoir des Entrepreneurs et le bénéfice de la prime à la construction.

Le Conseil est d'avis de demander le concours de la Troupe du Théâtre des enfants, cette représentation ayant donné satisfaction l'an dernier. Mme Betmont sera chargée de s'occuper de cette question.

Sur la demande de Mme la directrice de l'Ecole des Filles, le Conseil décide de porter de 3 à 6 heures par semaine, l'horaire des cours de chant et de solfège, en raison de l'augmentation des effectifs, à partir de l'approbation de la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30

*(Handwritten signatures and initials in blue ink)*

Du dix huit novembre mil neuf cent cinquante sept, convocation du Conseil municipal en séance publique ordinaire, pour le vendredi 22 novembre 1957 à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



le Maire

Bassin de Natation

Arbre de Noël

Cours Complémentaire  
Cours de Solfège



# Seance du 22 Novembre 1957

Le vingtdeux novembre mil neuf cent cinquante sept, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, FAVRE, Mme BETHMON, CLEMENT adjoints, PUVELAND, Mlle JOUANNIN, CESSENS, GIRARD, LAUTERFING, FAUCHET ZIANE, FOISY.

Excusés : M.M. LAURIAT, JOUGUET, THEVENON, PERNELLE, LANNEUVILLE, GUILLEMARD, TISSOT.

Le conseil choisit comme secrétaire M. PUVELAND, le P.V. de la dernière assemblée est accepté.

Le conseil accepte à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour 1956 dont il vient d'être donné lecture.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. FAVRE, l'un de ses membres désigné conformément aux dispositions de l'art. 52 de la loi du 5 avril 1884, vu les articles 71 et 151 de la dite loi, est d'avis d'accepter le compte administratif présenté par M. le Maire ☆ pour l'exercice 1956, se résumant ainsi /

Section	recettes	dépenses	excédent	total de l'exc.
ordinaire	60.499.077	46.971.944	13.527.133	
extraordinaires	172.937.325	121.116.264	51.821.061	65.348.194

y compris les crédits mis en réserve pour recettes spécialement affectées et les restes à payer.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Caisse des dépôts et consignations du 30/10/57, disant qu'elle est disposée à consentir à la Commune, le prêt de 7.000.000 pour achat de mobilier scolaire, pour une durée de 15 ans au lieu de 30, ce qui représente une imposition annuelle de 527 centimes. Le Conseil accepte ces conditions.

M. le Maire rappelle qu'un crédit de 1.850.000 frs avait été inscrit au budget supplémentaire de 1956 pour extension du réseau d'éclairage public. Un devis avait été demandé à la S.E.L.F. en tenant compte des observations faites sur les déficiences du réseau et des demandes de plusieurs usagers, mais la réalisation de ce programme avait été ajourné par l'E.D.F. en raison d'un projet d'allumage automatique dit "Pulsadis" Après échange de correspondances, l'E D F a donné un avis favorable pour les réalisations suivantes :

Partie haute de la rue de Versailles	4 foyers
Chemin du Buisson	1 "
rue du Général Duchesne	1 "
rue de la Troche	6
R.N. 446 Mondétour	3
rue circulaire	4
rue des Fauvettes	1
lotissement de Mondétour	19
auxquels la commission des travaux a ajouté :	
Avenue des Coquelicots	1
Avenue de Montjay	1
Boulevard Dubreuil	1
Avenue St Laurent	1
Avenue de Villeziens	1
Impasse des Planches	2
Fond du Guichet, rue A. Briand	1
rue François Leroux	2

Les modifications à apporter au réseau du Parc d'Orsay et l'installation de la fluorescence Bd Dubreuil feront l'objet de devis ultérieurs, suivant les disponibilités financières futures.

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à traiter avec la Sté SELF pour les travaux énumérés ci-dessus.

Compte de gestion  
Receveur

Compte administratif  
1956

Emprunt pour  
mobilier scolaire

Extension du réseau  
d'éclairage public



L'éclairage Axial sur le Bd de Mondétour n'étant pas réalisable pour des raisons techniques, le Conseil décide de faire faire un essai proposé par la S.E.L.F., d'un système spécial d'éclairage.

M. LAUTERFING renouvelle sa demande de présentation des comptes des travaux antérieurs de la S.E.L.F. et pour la réception définitive des travaux.

### Baisse de courant au Val d'Orsay

A la suite d'une pétition des habitants du Val d'Orsay, M. le Maire a reçu l'assurance de l'E.D.F. qu'il serait remédié à l'insuffisance de tension par la multiplication des départs basse tension du poste alimentant ce quartier.

### Impasse des Planches

A la suite d'une demande de M. HEMARD pour changement de nom de l'Impasse des Planches, une enquête a été effectuée et il a été constaté que cette appellation correspond au lieu dit cadastral. Elle n'a donc rien de désobligeant et le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de lui donner une autre dénomination.

### Groupe scolaire de Mondétour

Le Conseil prend acte d'une lettre de M. le Préfet, du 5:11:57 faisant connaître qu'aucune subvention complémentaire ne peut être allouée à la commune pour l'aménagement des cours du groupe scolaire de Mondétour, la dépense ayant été incorporée dans les 10 % du montant de la dépense principale ayant servi de base au calcul de la subvention pour les écoles prototypes. Le Conseil municipal devra, soit prendre cette dépense à sa charge, soit le financer à l'aide des crédits de la Caisse départementale scolaire.

### Passage du Cimetière

M. DORGEGRAY a sollicité l'alignement de sa propriété sur le passage du cimetière. Le Conseil décide la création d'une voie de 9 mètres de large, avec élargissement du côté de la propriété de M. DORBEGRAY et du cimetière en cours de désaffectation.

Demande l'inscription de cette servitude au plan d'aménagement en cours de révision et décide de faire faire un plan d'élargissement par M. THOMAS, géomètre de la commune. Cette opération étant motivée par la construction d'un Lycée sur les terrains dépendant de la Maison Arabe.

### Consultation des Nourrissons

Le Conseil décide le reversement au Dr Lamerville du montant de ses honoraires pour la consultation des nourrissons du 1er semestre 1957, soit 5.000 frs qui seront inscrits au budget supplémentaires de 1956.

Le Conseil est d'avis de solliciter le passage du car de la P.M.I. aux quartiers de Mondétour et du Guichet, éloignés du centre de la Commune.

M. le Maire fait part d'un arrêt ministériel du 20 septembre 1957 fixant la population de la commune à 7.187 habitants à la suite du recensement de Mai 1957. Ce chiffre sera pris en considération pour l'application des lois et règlements à compter du 1 janvier 1958.

### Renovation du Cadastre

Le Conseil prend acte d'une lettre de la Direction du Cadastre, du 30/10/57, faisant connaître que les délais d'exécution des travaux de rénovation du cadastre ont dû être prolongés et ne seront terminés qu'en 1959.

### Rue Aristide Briand

M. le Maire rappelle que la commune a demandé une subvention pour les travaux d'aménagement du chemin rural N° 24, dit "rue Aristide Briand". D'après les renseignements qu'il a obtenus la commune est classée avec le N° 85 sur 280 dossiers. Il a l'intention de solliciter une subvention exceptionnelle sur le budget départemental, qu'il est possible d'obtenir lorsque l'enquête faite par les Ponts et Chaussées justifie l'urgence des travaux.

Le plan d'alignement et de redressement a été approuvé par arrêté préfectoral du 23 Juillet 1957 et les propriétaires ont accepté de traiter amiablement, mais M. le Maire a reçu deux demandes d'indemnité pour

Mars 1958

Reçu le

13 Mars 1958



Séance du 22 Novembre 1957

clôtures et murs existants sur l'ancien alignement soit : 600000  
M. Tavernier, propriétaire 121, rue A. Briand 300 000  
M. TIVEYRAT

Le Conseil estime que ces demandes sont acceptables et décide d'accorder les indemnités sollicitées. Crédit à prendre sur l'emprunt de 40 000 000 contractés pour travaux de voirie.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des T P E du 22/10/57, faisant connaître que la canalisation du fossé au droit de la rue de Provence, coûterait 993.000 frs dont 450 000 à la charge de la Sté Lyonnaise des Eaux qui a comblé ce fossé en posant une canalisation d'eau dans la Prairie. Le Conseil estime que cette dépense est trop importante et qu'il y a lieu de demander à la Sté Lyonnaise de remettre les choses dans l'état où elles se trouvaient avant la pose de la canalisation.

M. le Maire fait part d'une demande de M. AUGIAT pour achat d'une partie de terrain appartenant à la Commune, en bordure de la rue André Maginot, ce qui lui permettrait de construire une maison d'habitation. Le conseil accepte la cession de 110 m2 de terrain au prix de 1.500 frs du mètre carré, frais d'acte et de bornage à la charge de M. AUGIAT.

Le conseil donne avis favorable au dossier de construction d'une maison d'habitation présenté par M. GIOVANETTI Jean dans le cadre de l'amélioration de l'habitat rural ainsi que pour l'attribution d'une subvention départementale.

M. le Maire expose que M. l'Ingénieur des T P E a évalué à 3 millions 500.000 frs l'aménagement du trottoir côté gauche de la rue de Versailles. Le Conseil devant l'importance de cette dépense et l'impossibilité d'obtenir des fonds par emprunt, décide de faire faire un nettoyage sérieux des trottoirs et d'y répandre du gravillon de façon à fixer le sol et permettre la circulation des piétons.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter de gré à gré avec l'entreprise BRANGEON en application des dispositions de l'article 2 de l'ordonnance N° 45-2.707 du 2/II/45, pour l'établissement d'une canalisation rue du Bois des Rames, se montant à 4.000.000 à prendre sur le budget des C V O. Le Conseil décide de solliciter une subvention pour ces travaux d'assainissement sur la voirie vicinale.

Le Conseil, vu la lettre de M. le Préfet du 20/II/57, décide que l'application du coefficient 2 au taux de la taxe sur les instruments automatiques sera fixée au 1 janvier 1958.

Le Conseil décide le versement à M. LOTHÉ, architecte, des honoraires se rapportant au projet de construction d'une cantine scolaire à Mondétour, comportant plans, façades, coupes, perspectives, devis descriptifs et estimatif en 3 exemplaires, soit 707.918 frs, représentant 2/10° des honoraires calculés sur une dépense de 10.000.000

Ce projet accepté par le Conseil Municipal a été abandonné et remplacé par un autre établi par M. Blanchot, architecte coordonnateur des Ecoles du Centre, en raison des avantages présentés par la possibilité nouvelle d'une commande groupée urbaine. Crédit à prendre sur les emprunts contractés pour les Ecoles de Mondétour.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant à la police d'assurance N° 1 897 de la Fédération Nationale des Sapeurs pompiers pour 2 véhicules automobiles, avec prime annuelle de 16.800 frs. Crédit à prendre au budget primitif de 1957.

Le Conseil sollicite la création d'une classe primaire de garçons et une classe primaire de filles à l'Ecole de Mondétour et 2 classes à l'Ecole maternelle du Guichet. Cette formalité a été demandée par l'Inspection d'Académie pour régularisation, des 2 classes

Canalisation du fossé  
la Prairie des Fleurs

Aliénation de terrain

Parcys le  
Roya le 18 déc

Construction de M.

Giovanetti

Parcys le  
Roya le  
Trois rue de  
Versailles

Canalisation rue du  
Bois des Rames

Parcys le  
Roya le 7 Nov

Casse sur les app  
reils automatiques

26.11.57  
Honoraires de M. LOTHÉ

Parcys le  
Roya le 27.11

Assurance Gabriel L...

Parcys le  
Roya le 20 dec

Création de classes

Parcys le  
Roya le



de Mondétour fonctionnant depuis le mois d'octobre et l'Ecole maternelle du Guichet ayant été ouverte le 18 novembre avec 69 élèves.

Cours de Sténographie

Reçu le 10  
Mars 1957

M. le Maire expose que le poste de professeur de sténographie au cours complémentaire s'est trouvé vacant à la suite du décès de Mme FISSNER. Il a transmis à M. le Préfet la candidature qui s'est présentée et a reçu de M. l'Inspecteur d'Académie, une lettre du II/IO/57 de laquelle il ressort que les cours commerciaux municipaux qui ont rendus services à l'époque où ils ont été institués ne répondent plus actuellement aux besoins des élèves et aux exigences des employeurs éventuels. Il estime en conséquence qu'il n'est pas opportun de remplacer Mme Fissner par un autre professeur municipal.

Ecoles primaires

Reçu le 23 12 1957

M. le Maire expose que les Ecoles primaires en bois vont être rendues libres par l'ouverture des classes dont la construction est terminée. Il a reçu une demande de M. le Maire de Gif-sur-Yvette pour acquérir ces classes en raison du besoin urgent de sa commune en locaux scolaires. Le Conseil est d'accord à condition que cette commune prenne à sa charge le démontage des classes à ses risques et périls (elles sont installées depuis 1936) et verse à la commune d'Orsay une indemnité égale aux annuités d'emprunt restant à couvrir jusqu'en 1967, soit 10 annuités de 3.882 frs, plus le montant des frais demandés par l'organisme prêteur pour remboursement anticipé de l'emprunt.

Caisse départementale scolaires 1958

Comme suite à la demande de M. le Préfet du 8/II/57, le conseil modifie le programme de la Caisse départementale scolaire pour 1958 / Sur annuités d'emprunt contracté pour constructions

scolaires	I 700 000
Pose de porte manteaux dans les classes nouvelles	331 000
" panneaux contre plaqués d°	238.000
" de stores écoles du centre	I 430 000
" " " du Guichet	420 000
Equipement de la Salle de Sciences .	190.500
	-----
	4.309.500

Programme scolaire Mondétour et Guichet

Reçu le 10  
Mars 1957

M. le Maire donne lecture d'un voeu émis par l'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'élèves du groupe de Mondétour demandant au Conseil Municipal de bien vouloir examiner et voter d'urgence un nouveau programme d'Ecoles primaires pour Mondétour, considérant que le groupe scolaire actuel de 10 classes sera à effectif maximum dans un très bref délai et tenant compte de l'accroissement rapide des effectifs scolaires de Mondétour lié au rythme de la construction dans ce quartier. Il y aura lieu pour la réalisation de ce programme d'établir une réserve sur un nouveau terrain. Le conseil décide que la Commission des constructions scolaires se rendra sur place avec le géomètre de la Commune pour délimiter le terrain qui serait nécessaire.

Vote à l'unanimité la réalisation d'un programme de 10 classes primaires avec logements dans un avenir rapproché et la réserve du terrain au plan d'aménagement en cours de révision.

D'autre part, considérant le rythme de la construction dans le quartier du Guichet et l'édification d'un groupe de 160 logements de la Résidence, vote à l'unanimité la réalisation d'un programme de 10 classes primaires également avec logements et cantine scolaire dans un proche avenir.

Demande l'inscription de ces deux programmes sur la liste du département de Seine et Oise.

demande de permis de construire 128 logements

Reçu le 10  
Mars 1957

M. le Maire expose qu'il a reçu une demande de permis de construire 128 logements destinés aux cadres dans une propriété située 34 avenue Saint Laurent.

Considérant les difficultés présentées par la réalisation de ce



Séance du 22 Novembre 1957

projet en ce qui concerne l'alimentation en eau - l'écoulement des eaux usées - l'enlèvement des ordures ménagères, les difficultés financières rencontrées par les Communes pour édifier des groupes scolaires (construction et entretien, manque de terrains) - la charge fiscale imposée à la population ancienne en raison des exonérations d'impôt sur les constructions nouvelles - l'accroissement des services administratifs nécessités par l'apport anormal de population, dont au surplus, le centre d'activité se situe en dehors de la commune - l'effort très important et de date récente supporté par la Commune pour construire des groupes scolaires correspondant à l'importance de la population actuelle et future (compte tenu d'un accroissement à peu près normal) - considérant l'effort fait par la Commune en acceptant la construction de 260 logements en collectif depuis 1955 - vu la nécessité de conserver les terrains choisis pour ces constructions en zone boisée et d'une façon générale de préserver la position prise par les Communes de la Vallée de Chevreuse à ce sujet.

Donne avis défavorable à la réalisation de ces constructions de collectifs.

M. le Maire expose qu'il aurait dû normalement présenter le budget supplémentaire à la suite du vote du compte administratif, mais que la Commission des Finances a été d'avis de demander au Conseil Municipal d'en ajourner le vote, considérant le retard apporté par l'Etat à appliquer la loi du 4 août 1955 et le décret d'application du 28 Mars 1957. Le Conseil adopte ce point de vue à l'unanimité, félicite et remercie M. le Préfet de S et O pour son action efficace en faveur des Communes du département, le prie de bien vouloir continuer cette action auprès du Gouvernement pour que toutes les Communes de la région champignon aient satisfaction.

M. Clément rend compte de la réunion qui a eu lieu à la Mairie, le 21/5/57 en vue de la création d'un Office municipal des Sports et donne lecture du projet de statuts de cet Office. Le Conseil ne présente pas d'observation, est d'accord sur la création de cet office et ratifie la désignation de MM Clément, Thévenon, Lauterfing, Mlle Joannin, pour représenter le Conseil Municipal.

Sur proposition de M. Lauterfing, le conseil demande à la S.N.C.F. de bien vouloir prévoir le personnel nécessaire pour l'ouverture à la Gare d'Orsay Ville d'un 2ème guichet de distribution des billets et cartes hebdomadaires aux heures d'affluence et notamment le lundi matin jusqu'à 8 h 30.

M. Pueland se plaint que les voitures en stationnement dans la cour de la gare du Guichet gênent le passage des voyageurs allant à la Gare.

En ce qui concerne le fonctionnement du bureau de poste, le Conseil est d'avis de demander qu'une enquête soit faite par un inspecteur des télécommunications sur l'organisation du courrier et l'ouverture d'un guichet supplémentaire en raison de l'augmentation de la population, qui a doublé depuis 1956.

M. Lauterfing renouvelle sa demande afin que l'architecte communal établisse le montant de la dépense d'installation du chauffage dans les 10 classes de Mondétour en vue de solliciter une subvention de l'Etat.

Mme Betmont fait part que les parents se plaignent que les enfants subissent des vaccinations sans qu'ils en soient informés. Une lettre sera adressée à ce sujet à la doctoresse chargée de la visite médicale scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Budget supplémentaire de 1957

Office municipal des Sports

Questions diverses

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like 'Lauterfing', 'Pueland', 'Joannin', and 'Betmont'.



Du 4 janvier 1958, Convocation du Conseil Municipal, pour le Vendredi 10 janvier à 21 heures, en séance publique à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

## Seance du 10 Janvier 1958

Le dix janvier mil neuf cent cinquante huit, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, Favre, Mme Betmont, M. Clément adjoints, M.M THEVENON, PUELAND, PERNELLE, Mlle JOUANNIN, TISSOT CESSENS LAUTERFING, FAUCHET, ZIANE, FOISY. Absents / M.M. Guillemard, Dr Laufiat, Dr Laneuville, Girard, Jouguet

Le Conseil choisit comme secrétaire, Mlle Jouannin, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

Après avoir entendu les explications de M. l'Économe de l'Hôpital sur le projet de budget primitif de l'hôpital pour 1958, le Conseil donne avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire expose que le bâtiment de l'Asile Dubreuil, construit en exécution des dispositions testamentaires de M. Dubreuil et de Mlle Taniès se trouve libéré par suite de la construction d'une Ecole maternelle, rattachée au Groupe-scolaire Centre-Ville.

Le Directeur de l'Hopital Archangé demande au nom de cet établissement, à acquérir l'immeuble, quivant l'estimation qui en sera faite par les Domaines.

La charge du Legs étant transportée, le Conseil est d'accord sur le principe de cette cession, en respectant les clauses du Legs, sauf abstention de M. Lauterfing qui aurait désiré qu'une étude soit faite sur l'utilisation future des locaux.

Le Conseil considère que l'évolution actuelle des services de l'hôpital ne permettent plus de conserver une Ecole maternelle à sa proximité et demande le changement d'affectation du Legs.

M. le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 900.000 frs a été accordée à la Commune pour la construction de vestiaires et douches au stade, pour un montant de travaux de 1.800.000 frs qui sera prévu au budget supplémentaire.

Le Conseil décide d'accorder la garantie communale pour un emprunt de 11.333.333 frs accordé à l'Association syndicale autorisée "Mondé tour-Campagne" par la Caisse départementale, le 19 déc 1957, étant entendu que le montant de la somme à verser en cas de défaillance de l'Association, ne dépassera pas chaque année, 200 fois la valeur du centime communal au jour du versement.

Le Conseil donne avis favorable à la réalisation de la 3ème tranche de travaux en vue de l'aménagement du lotissement "Mondétour-Campagne"

Le Conseil donne avis favorable à la réalisation de la 3ème tranche des travaux en vue de l'aménagement du lotissement "La Troche" situé sur le territoire des Communes d'Orsay et de PALAISEAU.

Le Conseil décide le classement des voies comprises dans le périmètre de l'A.S.A. Mondétour-Verges six mois après la réception définitive des travaux et autorise M. le Maire à faire établir le dossier réglementaire par M. Thomas, géomètre de la Commune.

Budget primitif de l'hôpital 1958

Envoyé le 10  
Reçu le 10  
Salle d'Asile Dubreuil

Envoyé le 10  
Reçu le 10

Vestiaires-douches au Stade

A.S.A. Mondétour  
Campagne Prêt  
Envoyé le 10  
Reçu le 22 1 1958

A.S.A. Mondétour  
Campagne Travaux  
Envoyé le 10

Reçu le 10  
A.S.A. La Troche  
Travaux  
Envoyé le 10

Reçu le 10  
A.S.A. Mondétour-Verges  
classement des Voies  
Envoyé le 10

Reçu le 10



Le Conseil décide de classement dans la voirie urbaine, des voies mitoyennes entre les A.S.A. Mondétour Campagne et Idéale de Mondétour six mois après la réception définitive des travaux et autorise M. le Maire à faire établir le dossier réglementaire par M. Thomas, géomètre de la Commune;

M. Lauterfing rappelle que l'A.S.A. Mondétour-Campagne a réalisé l'assainissement de la rue des Pâquerettes et demande que l'expropriation des terrains nécessaires à l'agrandissement de la Place soit réalisé rapidement ce qui permettra de créer un marché devant procurer des ressources à la Commune.

M. le Maire l'informe que les demandes des propriétaires sont soumises à l'Administration des domaines et que l'un des propriétaires est disparu.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Gif-sur-Yvette, indiquant que sa commune renonce à l'acquisition des classes provisoires en bois et remerciant le Conseil de son obligeance.

M. le Maire donne connaissance du devis des Ets S I C L I se montant à 67 284 F pour la location des extincteurs nécessaires à la protection des nouvelles Ecoles du Centre et du Guichet. Le Conseil accepte ce devis et autorise M. le Maire à traiter également avec les Ets SICLI pour les 4 classes supplémentaires de Mondétour et les logements en cours de construction.

Le Conseil accepte les propositions de M. BARRANDON, assureur pour la garantie des Ecoles nouvelles du Centre et Maternelle-Guichet moyennant une prime annuelle de 45 000 frs et autorise M. le Maire à signer les polices d'assurance contre l'Incendie.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec la Sté S E L F pour l'extension du réseau d'éclairage public, suivant devis du 9/II/57 se montant à 1.538.500 frs, crédit prévu au budget supplémentaire de 1957. Les lampes supplémentaires demandées à la dernière assemblée feront l'objet d'un avenant à ce marché.

M. le Maire expose qu'il avait reçu injonction des services préfectoraux et de Police pour faire effacer les inscriptions faites sur les Chaussées par des individus mal intentionnés. Il en est résulté une dépense importante constituant une charge pour les contribuables de la Commune. Le Conseil est d'avis qu'il serait logique que cette dépense soit remboursée par l'Etat ou le Département.

Le Conseil approuve la position prise par la Ligue de Défense des Voyageurs de la Banlieue Sud à l'Assemblée plénière du 24:II:57, en ce qui concerne la discussion d'urgence par l'Assemblée Nationale de la proposition de loi déposée par M. A. MIGNOT relative à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la Région Parisienne.

M. CLEMENT demande la position actuelle de la Commission qui avait été désignée pour représenter la Commune au Comité intercommunal dont M. le Maire de Villebon, démissionnaire, était l'animateur.

M. le Maire propose de provoquer une réunion de ce Comité et demande à M.M. les membres du Conseil de lui adresser un rapport sur les doléances qu'ils jugeraient utile de formuler.

A la demande de M. le Maire de St-Rémy les Chevreuse, le Conseil donne avis favorable à la Constitution d'un Syndicat intercommunal de sauvegarde de la Vallée de Chevreuse, comme suite à la Réunion qui a eu lieu le 12 décembre 1957 dans cette Commune.

M. le Maire fait connaître qu'une réunion aura lieu à la Mairie d'Orsay le 21 Janv 1958 à 14 h 30 pour la présentation par M. BRICET Urbaniste en chef du plan d'aménagement de la Région Parisienne, rectifié et invite les membres du Conseil à assister à cette réunion.

A ce propos, M. le Maire expose qu'il n'a pas fait allusion à la Faculté des Sciences à la réunion des Maires de la Vallée de Chevreuse sous la présidence de MIBEL, directeur du Plan d'aménagement de la R.P., qui a eu lieu dernièrement à St-Rémy comme il en a été fait mention dans la presse locale, mais seulement au Commissariat à l'Energie atomique dans les mêmes termes que ceux qui ont été mentionnés au procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

A.S.A. Mondétour Campagne et Idéale classement des voies -

Envoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le \_\_\_\_\_

Ecoles provisoires

Extincteurs nouvelles Ecoles

Envoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le 3 2

Assurance - Incendie nouvelles Ecoles -

note de 25.2.58

Extension du réseau d'éclairage public

Envoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le 28 4

Inscriptions sur les Chaussées -

Envoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le \_\_\_\_\_

Ligue de Défense des Voyageurs -

Envoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le \_\_\_\_\_

Plan d'aménagement de la Région Parisienne

Envoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le \_\_\_\_\_



Budget supplémentaire  
1958

Le Conseil vote à l'unanimité le budget supplémentaire présenté par la commission des finances :

## RECETTES

Exc. recet. ordinaires	13 527 133	report	3 706 565
extraordinaires	51 821 061	peinture Denizard 1954	30 000
serv. incendie 1955	I 415	Géomètre 1955	75 000
honoraires Besage 1955	29 169	C.V.O. Rambouillet	80 233
taxe de visite viandes	7 326	Eclairage public	I 850 000
frais d'études	2 000	entretien des rues 1955	I 655 238
emprunt gros travaux	20 000 000	emprunt propr. Renson	29 909
remb; P.T.T. trottoirs	93 000	caisse dép. scol. 1955	30 885
taxe circl. viandes	750 000	entretien C V O	I 4 976 979
concession électricité	39 312	caisse dép scol 1956	I 928 334
fonds compensation	499 947	empr. subv. ec. Mondét.	6 511 749
amélior. hyg. scolaire	209 562	d° écoles centre	I 2 698 418
fonds péréquation 1956	200 000	remb. emprunt dépotoir	II 159
équipement aantine, subv	3 122 681	emprunt voirie	IO 152 152
fonds commun C V O	255 343	" camion garage	60 650
Résidence, ch. rur 24	6 000 000	" cimet. subv.	I 040 490
caisse dép scol 1956	3 742 800	gros travaux voirie	37 932 365
reprise camion 1947	200 000	" rue Mademoiselle	5 702 080
plus valeur T L 1956	2 115 160	complément C V O	205 343
subv. voies urbaines	150 000	cantonnier C V O	50 000
subv. boughes incendie	485 000	revers. caisse Ecoles	3 122 680
plus value T L 1955	3 406 436	caisse des retraites	I 51 000
subv. vestiaires-douches	900.000	IO° receveur	I 6 000
aliénations terrains	195 000	conserV. archives	600
Cne Villebon, an. emprunt	381 578	serv. payés incendie	30 000
subv. prototypes Mondét.	I 925 129	matériel incendie	450 000
emprunt et subv. construc.		allocat. familiales	4 000
scolaires Centre	257 000 000	personnel ordures	52 000
emprunt classes supplé-	20 000 000	frais de matériel	350 000
ment. Mondétour		inspection tueries	27 000
emprunt mob. scolaire	7 000 000	entretien batiments	500 000
subv. mob. scol. Mondt	I 000 000	chauffage éclairage	400 000
subv. trav assainissem	2 000 000	chauffage écoles	I 030 000
		livres de prix	2 897
total des recettes	397 048 041	fetes locales	50 000

## DEPENSES

Frais habillement cant.	84 520	réf. chemin rural 24	II 000 000
cotisations municipales	6 000	achat camion U 23	I 300 000
police d'Etat	1141 800	pe personnel crèche	32 000
achat fourgon pompe	168 000	transport enfants	7 000
entretien rues 1956	869 785	trop perçu taxe locale	307 255
Familles écoles privées	12 800	constr. vestiaires-douc	I 800 000
amél. hyg* scolaire 1956	71 370	cours, Ecoles Mondétour	2 200 000
entretien des Ecoles	222 370	dépenses imprévues	40 089
entretien du stade	128 277	empr. mobilier scol.	7 000 000
fetes locales	50 491	empr et subv. Ecoles	
frais réfection cadastre	320 000	centre et Guichet	257 III III
honoraires architectes	333 939	classes sup. Mondét.	20 000 000
entretien batiments com.	I. 201. 762	complément Renson	48 071
entretien du marché	95 452		
		total des dépenses	397 048 041

à reporter

3 706 565

Le Conseil déclare qu'il vote ce projet à l'unanimité afin de ne pas retarder des travaux urgents, mais maintient la position prise à la dernière réunion. Il proteste énergiquement contre la suppression en 1957 de l'aide aux Communes d'ortoirs.



Séance du 10 Janvier 1958

Le Conseil décide à l'unanimité l'annulation des restes à payer suivants au budget supplémentaire :

160 000  
54 614

Annulation de restes à payer  
Reçu le \_\_\_\_\_  
Reçu le 28 Mars \_\_\_\_\_  
Syndicat des ordures ménagères  
Reçu le \_\_\_\_\_

terrains Ecoles de Mondétour (affaire soldée)

Le conseil accepte l'incorporation de la Commune de Chevreuse, au sein du Syndicat Intercommunal pour l'enlèvement des ordures ménagères comprenant déjà les Communes de St-Rémy, Gif, Bures, Orsay, Palaiseau et Villebon.

Le Conseil accepte le prix de 400 frs le m<sup>2</sup> demandé par M. Leclerc suivant estimation du terrain de M. LECHANRE par les Domaines et l'indemnité de 100.000 frs qu'il sollicite pour son mur de clôture, crédit à prendre sur l'emprunt de 40 000 000 contracté pour travaux de voirie Pour le terrain de M. LANIBOIRE, la clôture grillagée sera remplacée par l'entrepreneur de la Commune.

Plan d'alignement  
rue A. Briand  
Reçu le \_\_\_\_\_  
Reçu le \_\_\_\_\_  
Travaux de voirie

L'adjudication ayant été infructueuse, le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec l'entreprise BRANGEON, pour la réfection d'empierrement de la rue de Lattre de Tassigny, l'aménagement de la rue de Bellevue avec établissement des ouvrages destinés à la collecte et à l'évacuation des eaux pluviales y compris le prolongement de ces ouvrages avenue de Montjay jusqu'à l'avenue des Bleuets, pour le prix de 13.200000 frs, à prendre sur l'emprunt de 40 000 000 pour travaux de voirie.

Reçu le \_\_\_\_\_  
Reçu le 4-2-58 \_\_\_\_\_

Le Conseil accepte à l'unanimité la prorogation de la Concession transférée à Electricité de France, en vertu de la loi du 8 avril 1946 et du décret du 21 Mai 1946 et venue à expiration le 30 septembre 1957 jusqu'à la publication du cahier des charges-type de distribution publique d'énergie électrique.

Concession Electricité  
Reçu le \_\_\_\_\_  
Reçu le 21/2 \_\_\_\_\_

Le Conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant proposé par l'Electricité de France, sur la nouvelle définition du pouvoir calorifique du gaz.

Pouvoir calorifique du gaz  
Reçu le 8.2.58 \_\_\_\_\_

Le Conseil vote une subvention de 2.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues en faveur du Comité antituberculeux de Seine et Oise

Comité antituberculeux  
Reçu le \_\_\_\_\_  
Reçu le \_\_\_\_\_

Le Conseil alloué à M. BRIZARD, fossoyeur, l'indemnité de bicyclette avec rappel du 1 janvier 1957, celui-ci devant faire souvent le parcours entre le cimetière situé à la périphérie et la Mairie.

Indemnité de bicyclette  
Reçu le \_\_\_\_\_  
Aliénation de terrain

Le Conseil, vu l'arrêté de M. le Préfet du 16 décembre 1957, autorisant la Commune à aliéner une partie de terrain en faveur de M. BOUIS lieudit La Pacaterie, autorise M. le Maire à poursuivre la réalisation de cette vente, dont les frais seront à la charge de M. BOUIS.

Bouis et Augerat  
Reçu le \_\_\_\_\_  
Reçu le 20 \_\_\_\_\_

Il en sera de même pour l'aliénation du terrain en faveur de Monsieur AUCIAT, autorisé par arrêté préfectoral du 18/12/57. Les actes seront signés par M. FAVRE, adjoint au Maire.

M. le Maire expose que l'acquisition d'un terrain à la Congrégation St-Vincent de Paul pour extension du programme scolaire a été déclarée d'utilité publique par arrêté du 20 décembre 1957, moyennant le prix de 5 000 000.

Acquisition de terrain  
Saint Vincent de Paul

Cette acquisition étant rattachée au programme scolaire déjà subventionné, le Conseil sollicite l'octroi de la subvention correspondante et l'inscription sur la liste de priorité de la Caisse des dépôts et Consignations. Le délai d'option accordé pour la réalisation de cette acquisition expirant le 31 Mars, le Conseil sollicite également le bénéfice de la loi sur le pré-financement et décide de contracter un emprunt de 5 000 000 aux conditions habituelles de la Caisse des dépôts et Consignations. M. FAVRE, adjoint au Maire signera l'acte d'acquisition.

Reçu le \_\_\_\_\_  
Reçu le \_\_\_\_\_

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 novembre 1957, décidant la réalisation d'un nouveau programme scolaire au quartier de Mondétour, le Conseil décide de créer une réserve au plan d'aménagement en cours de révision, sur un terrain situé au lieudit "Mondétour" à l'angle de l'avenue de Montjay (C V O N° 3) et des prolongations de

Programme scolaire  
quartier de Mondétour  
Reçu le \_\_\_\_\_



l'avenue des Hirondelles et de la rue de la Ferme, d'une superficie de I ha environ.

Le Conseil décide que les particuliers qui demandent l'enlèvement de terres sur les trottoirs rembourseront ce service au tarif des Bonts et chaussées, étant entendu que ce travail sera fait exceptionnellement dans les cas urgents.

M. le Maire présente les comptes de l'Amicale scolaire d'Orsay pour l'exercice 1956. Le Conseil vote à l'unanimité une subvention de 15.000 frs, soit 12.000 frs sur le crédit pour subvention aux Sociétés locales et 3.000 frs sur dépenses imprévues.

M. le Maire fait connaître qu'il convient d'attribuer le Legs Parrat pour 1958 à une femme veuve, âgée d'au moins 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps dans la commune. Ce legs d'un montant de 830 frs a été porté à 5.000 frs par an, par délibération du 28 janvier 1957 approuvée le 1:2/57.

Il est donné lecture de la liste des candidatures comprenant Mmes Vves François - Gavinet - Halère - Henri - Lagarde - Lecomte - Robert et procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants

	I <sup>o</sup> tour	2 <sup>o</sup> tour
Mme Vve Lecomte	6	8
Mme Vve Gavinet	2	1
Mme Vve Lagarde	6	5

Mme Vve Lecomte ayant obtenu la majorité des suffrages bénéficiera du Legs Parrat en 1958.

A la demande de M. Lauterfing un devis sera établi pour le remplacement de la rampe de l'escalier de la Gare.

Le trottoir de la rue Louis Scocard entre la rue des Hucheries et l'Avenue du Maréchal Joffre sera amélioré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.

*desnoy*  
*Jean Girard*  
*Belmont*  
*Jouan*  
*Belmont*  
*Jouan*

Deliberation des Camions  
 Paroyé le 10  
 Regu le 11  
Amicale Scolaire d'Orsay  
 Paroyé le 10  
 Regu le 12.2 1958  
Legs Parrat

*Paroyé le 10.1.1958*

questions diverses

du vingt quatre février mil neuf cent cinquante huit, convocation du Conseil Municipal pour le vendredi 28 février 1958 à 21 heures en séance publique ordinaire à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'ordre du jour.

le Maire





Seance du 28 février 1958

Le vingt huit février mil neuf cent cinquante huit, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Étaient présents : M.M. PINON, Maire, FAVRE, Mme BETMONT, CLEMENT adjoints, THEVENON, PUVELAND, PEPNELLE, Mlle JOUANNIN, TISSOT, CESSENS GIRARD, LAUTERFING, FAUCHETA ZIANE. Excusés / M.M. LAURIATA FOISY, absents : MM JOUGUET LANEUVILLE.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LAUTERFING, le procèsverbal de la précédente réunion est adopté.

A la demande de M. le Maire, une minute de silence est observée en mémoire de M. Guillemard, premier adjoint, décédé le 16 février.

M. ZIANE est désigné pour remplacer M. GUILLEEMARD, délégué titulaire au syndicat de l'Yvette. M. FAVRE remplacera M. ZIANE, suppléant

M. FAVRE est désigné pour remplacer M. Guillemard à la Caisse des Ecoles - M. ZIANE à la Commission des travaux - M. CLEMENT à la Commission du marché et aux constructions scolaires. M.M. GIRARD ET PUVELAND, remplaceront M.M. GUILLEEMARD ET GALLAND à la Commission des Pompiers.

Le Conseil accepte le programme des goudronnages présenté par M. l'Ingénieur des T.P.E. pour 1958, soit : Rue René Paillole - rue A. Briand - avenue Parrat - rue A. Dumas - avenue des Lacs - rue du Bocage - rue des Oiseaux - rue du Val d'Orsay.

Rue de Chevreuse : En raison des travaux envisagés par la Faculté des Sciences, il sera demandé d'urgence à M. l'Intendant, la réfection totale et immédiate de cette voie avant tout passage de poids lourds

Rue des Haies : Il sera demandé d'urgence au Chef de Chantier chargé de la construction du Lycée, de répandre du machefer, afin de permettre le passage des gros camions.

Rue Léon Croc : Il sera demandé à M. l'Ingénieur des T.P.E. d'intervenir pour la remise en état après la pose de la canalisation d'égout par l'entreprise chargée des travaux d'agrandissement du cimetière

M. le Maire expose qu'il a reçu une demande de l'Inspection d'Académie et de la Section locale des Parents d'élèves pour l'ouverture d'un cours complémentaire de garçons, en raison des locaux disponibles du fait de la construction du nouveau groupe scolaire du Centre. La Commission des finances a étudié cette question et avant demandé certaines précisions en ce qui concerne le versement des subventions pour l'aménagement des classes dans les préaux et la construction de 4 classes supplémentaires à Mondétour.

Par lettre du 27/2/58, M. l'Inspecteur d'Académie a précisé que le N° 53 a été donné aux classes du Centre et le numéro 187 à celles de Mondétour. De ce fait ce n'est qu'en 1959 que la Commune sera remboursée des sommes avancées (Art. 2 de la loi du 7/2/53)

Après discussion, le Conseil Municipal décide l'ouverture pour le 1<sup>er</sup> Octobre 1958, de deux classes de cours complémentaire de garçons (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>) par la suite ce cours comprendra 6 classes.

Le principe de la rédevance à verser par les élèves étrangers à la Commune est retenu, mais sera étudié par la Commission des Finances.

Par lettre du 5/2/57, M. l'Inspecteur d'Académie a fait connaître que les travaux concernant les bâtiments prévus en 1<sup>ère</sup> tranche dans la construction du Lycée mixte d'Orsay doivent débuter au plus tard le 1<sup>er</sup> Mars et a demandé qu'il soit procédé sans retard à l'élargissement de la ruelle du cimetière.

Le Conseil après en avoir délibéré est d'avis qu'il est urgent de dresser le plan d'élargissement et de prolongement de la rue des Haies et décide de charger M<sup>r</sup> THOMAS, géomètre à Orsay, de dresser d'urgence le plan et l'état parcellaire estimatif. Le devis des tra-

Décès de M. Guillemard

Syndicat de l'Yvette

Reçu le 8 Mars 1958

Commissions Municipales

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958

Reçu le 7 Mars 1958



vaux sera demandé à M. l'Ingénieur des T.P.E.

Le Conseil est d'avis qu'il est préférable pour l'instant de réaliser le prolongement et l'élargissement de la rue des Haies et de laisser la ruelle du cimetière pour l'accès des piétons au Lycée.

Par lettre du 13:2:58, M. le Préfet informe M. le Maire que la délibération du Conseil sollicitant le remboursement de la dépense engagée pour effacer les inscriptions sur les chaussées est soumise à l'inscription réglementaire.

L'Association familiale d'Orsay et la Fédération Nationale des Mutuels du travail, remercient le Conseil Municipal des subventions allouées sur le budget de 1957.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de mettre gratuitement à la disposition de la Sté Lyonnaise des Eaux, pendant la durée prévue au contrat de distribution d'eau, le terrain nécessaire à la construction d'un réservoir pour l'alimentation en eau potable du lotissement de la Troche et de la partie haute de la rue de Versailles. Ce terrain d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> environ est situé en bordure du chemin rural N° 21 de la Gouttière.

Le Conseil décide le reversement par autorisation spéciale des honoraires alloués au Dr Leneville pour le contrôle des nourrissons pendant le 2ème semestre 1957, soit 6.000 frs.

M. le Maire expose qu'à la suite d'une demande d'alignement dans la rue Bossuet, M. l'Ingénieur des T.P.E. est d'avis qu'il est urgent de dresser un plan d'élargissement de cette voie à l'endroit où elle débouche dans la rue de Lozère.

Le Conseil après discussion, décide de demander à M. Thomas d'établir ce plan après entente avec M. Bafisse.

Le Conseil décide le versement d'une cotisation de 7.187 F par habitant au Syndicat intercommunal du personnel pour 1958, soit 7.187 F qui seront inscrits au budget primitif.

M. le Maire fait part d'une demande de M. Eugène DORIOT sollicitant l'octroi d'une subvention communale pour les canalisations d'eau qu'il a faites poser avenue de Montjay et Chemin du Bois du Roi.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande attendu que l'obligation des canalisations d'eau a été faite par la Préfecture dans l'autorisation de division accordée à M. LORIOT pour la vente en lotissement.

Le Conseil examine le projet de modification du plan d'aménagement de la Région Parisienne et après en avoir délibéré, décide de protester contre la modification du périmètre d'agglomération par l'inclusion des propriétés dans l'ancien Parc d'Orsay et de la Maison Arabe, dans le secteur d'habitations collectives et demande le maintien de ces propriétés dans la zone résidentielle.

2° - demande la suppression des collectifs au centre de la Vallée de Chevreuse prévus au lieuxdits Maillecourt et Libernon.

Est d'accord sur la servitude de protection des ensembles boisés sur les bois de la Grille noire de part et d'autre de la future déviation de la R.N 188

M. le Maire estime qu'il y a lieu également de réserver une zone pour la construction d'un groupe d'habitation en locatif (H.L.M.) Cette question en raison de son importance est renvoyée pour étude à la Commission d'Action sociale.

Le Conseil accepte l'avenant au marché proposé par M. LESAGE; architecte d'opération des constructions scolaires pour la formule de variation des prix avec la S.A.E.E.T.P.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec M.M. BESNARD ET PIPON, storistes à Orsay, qui offrent les meilleures conditions de prix et à qualité égale pour l'installation de stores aux Ecoles du Centre et maternelle Guichet, soit 681.625 frs, crédit à prendre sur la Caisse départementale scolaire de 1958.

Inscriptions sur les chaussées

Remerciements

Sté Lyonnaise - Concession de terrain

Reçu le 5 Mars 1958

Reçu le 5 Mars 1958

Consultations des Nourrissons

Reçu le 27.3.58

Rue Bossuet - plan d'élargissement

Syndicat du Personnel

Reçu le 5 Mars 1958

Reçu le 5 Mars 1958

Demande de subvention pour canalisation d'eau

Plan d'Aménagement de la Région Parisienne

Marché S.A.E.E.T.P

Reçu le 18.4.58

Stores pour les Ecoles

Reçu le 18.4.58

Reçu le 18.4.58